

Tout bénévole qui souhaite œuvrer au sein de l'Association « **24 POUR TOUS – TOUS POUR 1** » se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre les responsables et l'adhérent bénévole.

La mission de l'Association « **24 POUR TOUS – TOUS POUR 1** » est de créer, gérer, développer et promouvoir le sport, sur la base des enjeux éducatifs de cohésion sociale et de santé, des activités physiques, sportives et culturelles.

Avec 2 objectifs à réaliser d'ici 2024 :

- Faire découvrir à 2024 enfants de tous horizons, de toutes cultures, de tout milieu social, avec ou sans handicap, les jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS en 2024.
- Proposer un musée ambulant du sport, qui portera sur la thématique des «champions français et de l'olympisme » et se déplacera sur tout le territoire français.

L'association « **24 POUR TOUS –TOUS POUR 1** » remplit cette mission d'intérêt public, de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires et de ses financeurs :

LES DROITS DES BENEVOLES

L'Association **24 POUR TOUS, TOUS POUR 1** a choisi une stratégie vis-à-vis des bénévoles.

Elle accueille et considère le bénévole comme un collaborateur à part entière dans le cadre des missions qui lui sont confiées et qu'il accepte de porter, mettant ainsi à sa disposition, le projet associatif et les valeurs de l'Association.

Elle s'engage :

- ✓ A les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des tâches.
- ✓ A leur confier une activité qui corresponde aux besoins de l'Association tout en conjuguant leurs appétences, leurs compétences et leur disponibilité.
- ✓ A les guider et les accompagner dans leurs activités en assurant l'adaptation aux tâches confiées par des moyens et méthodes pertinents.
- ✓ A faciliter les rencontres avec les dirigeants, les autres bénévoles et les usagers.
- ✓ A bénéficier de certains privilèges définis par les dirigeants suivant l'événement organisé par l'Association. **Toutefois, elle ne permet pas la gratuité systématique.**
- ✓ Elle conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, en respectant dans la mesure du possible, des délais de prévenance raisonnables.
- ✓ Elle leur garantit la couverture et le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile dans le cadre des activités confiées.

LES DEVOIRS DE L'ADHERENT

Prénom.....Nom.....

Je m'engage à :

- ✓ Inscrire mon action dans le respect du projet associatif, des valeurs de l'Association et de la présente charte,
- ✓ M'acquitter de la cotisation annuelle définie par l'Association,
- ✓ Assurer de façon efficace ma mission et mon activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
- ✓ Respecter l'organisation, le fonctionnement et les règles de fonctionnement de l'Association,
- ✓ Considérer que l'utilisateur est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- ✓ Coopérer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants et autres bénévoles,
- ✓ Contribuer aux côtés de l'encadrement, au développement des potentialités et compétences des personnes accompagnées, dans un esprit de valorisation,
- ✓ Respecter, tant en interne qu'en externe de l'Association, la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, et ainsi ne pas nuire aux intérêts de l'Association, ni à ceux des personnes accompagnées,
- ✓ Contribuer à l'intégration et la participation sociales et citoyennes des usagers,
- ✓ Agir dans le respect des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances des usagers qu'il accompagne en respectant le principe de non-discrimination et en exerçant son activité de façon discrète,
- ✓ Apporter mon sourire, ma motivation et mes idées à ce projet,
- ✓ M'intéresser à l'histoire des Jeux Olympiques, Paralympiques et des Champions,
- ✓ Essayer de faire un peu plus de sport que d'ordinaire (loisirs, santé,...)...
- ✓ Agir avec sérieux et régularité dans l'activité choisie,
- ✓ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle et de complémentarité avec les autres membres de l'équipe, notamment l'interlocuteur de proximité,
- ✓ Respecter l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités associatives.

Date et signature de l'adhérent avec mention

"Lu et accepte les conditions décrites dans la présente charte"

Fait en 2 exemplaires